

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 29 septembre 2015

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 28, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015**

**2015 DGRI 61** Subvention (100 000 euros) à l'association Médecins du Monde (18<sup>ème</sup>) pour l'achat de médicaments à destination de 8 pharmacies solidaires à Athènes (Grèce).

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à Médecins du Monde (MDM) ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Médecins du Monde (MDM), 62 rue Marcadet 75018 Paris, la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 100 000 euros est attribuée à Médecins du Monde (MDM).

Article 3 : La dépense correspondante est imputée au chapitre 67, nature 678, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au titre des relations internationales, exercice 2015.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**